

Une nécessité : dégager le financement public de l'emprise des marchés financiers

UNE DETTE PUBLIQUE SOUTENABLE MAIS PORTEUSE DE RISQUES

Malgré sa forte progression du fait de la crise financière, la dette publique devrait rester soutenable à moyen terme car il est peu probable que la BCE relève rapidement ses taux d'intérêt et l'épargne au niveau mondial est abondante. L'État devrait donc facilement trouver preneur pour ses emprunts d'autant qu'en rachetant une grande partie des titres publics émis, la BCE sécurise les prêteurs.





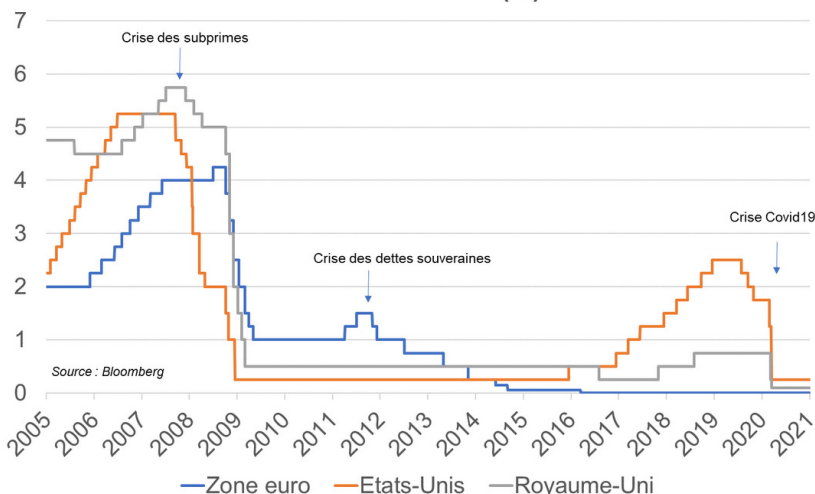
LA DETTE PUBLIQUE FAVORISE LES PLUS RICHES

Seuls ceux qui disposent d'une épargne suffisante - et qui sont souvent aussi les bénéficiaires des cadeaux fiscaux qui ont contribué au gonflement de la dette - peuvent acquérir des titres publics et engranger des intérêts, payés par l'ensemble des contribuables, qui gonfleront leurs patrimoines. Elle provoque ainsi un accroissement des inégalités - même si celui-ci est limité aujourd'hui par la faiblesse des taux - et peut s'analyser comme un transfert des ménages modestes vers les plus fortunés.

LA DETTE SOUMET LES BUDGETS PUBLICS AUX EXIGENCES DES CRÉANCIERS

Toute dette implique un rapport de pouvoir entre créancier et débiteur et peut donc être un instrument de domination. S'agissant des dettes publiques à l'égard des marchés financiers, elles sont un moyen pour ces derniers d'imposer leurs choix politiques au détriment de ceux des citoyens. Ainsi la crise de la dette qui a frappé de nombreux pays en développement dans les années 80 a été utilisée pour leur imposer des politiques néolibérales (plans d'ajustement structurel). Plus près de nous, l'augmentation de la dette publique provoquée par la crise financière de 2008 a été un moyen pour imposer à certains pays, dont la Grèce est l'exemple le plus caricatural, une cure d'austérité dramatique et le démantèlement de leur système social. Le risque est d'autant plus fort que la dette est détenue par des non-résidents, ce qui est le cas pour 50% de la dette française. Il est donc indispensable de sortir de la dépendance à l'égard des marchés financiers.

Taux directeurs (%)



Source: Caisse des dépôts

Les taux directeurs sont les taux d'intérêt à court terme fixés par les banques centrales.

Elles les utilisent pour piloter leur politique monétaire et par conséquent contrôler la masse monétaire et réguler l'activité économique de leur pays.

Dette publique : 124% du PIB

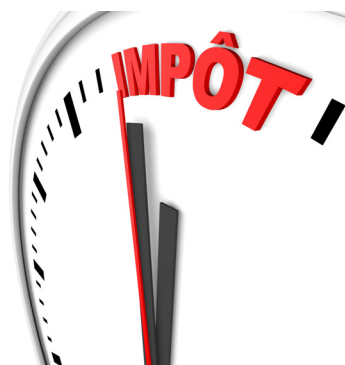
Le recours aux marchés financiers n'est pas inéluctable

Le meilleur moyen de ne pas tomber sous la coupe des marchés est de financer les besoins publics par la fiscalité. Une autre alternative est la monétisation d'une partie de la dette publique, c'est-à-dire son financement par la création monétaire. Ces deux thèmes sont traités dans des fiches séparées.

Mais d'autres circuits de financement ont également existé. Après la 2^{de} guerre mondiale, il fut possible de financer les dépenses massives de la reconstruction sans dépendre des marchés, grâce à trois dispositifs : le circuit du Trésor, les plafchers d'effets publics imposés aux banques et les avances de la banque centrale.

Constitué d'un ensemble d'établissements bancaires et financiers sous tutelle publique et du réseau des comptables publics, qui géraient les trésoreries de nombreux organismes et administrations publiques (collectivités locales, comptes chèques postaux...), le circuit du Trésor fonctionnait comme une véritable banque. Dans la mesure où les dépenses de l'État aboutissaient à créditer des comptes dont ce circuit avait la gestion, il créait de fait de la monnaie.

À la fin des années 60, ce circuit assurait les 2/3 des besoins de financement de l'État, le tiers restant étant fourni par les



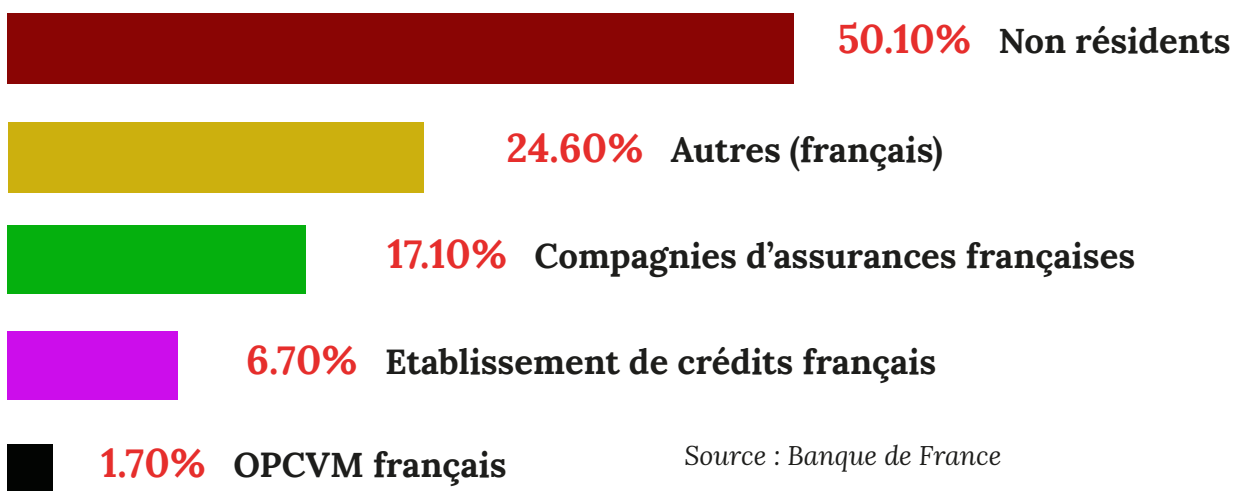
banques et la banque centrale.

Les banques étaient en effet contraintes de détenir un certain pourcentage de leurs dépôts sous forme de titres publics – le plancher d'effets publics – qui n'étaient pas négociables sur un marché et dont l'État fixait unilatéralement le taux d'intérêt. C'était un moyen d'orienter l'affectation de l'épargne et de maîtriser sa rémunération.

De son côté, la Banque de France accordait des avances à l'État dans la limite d'un plafond régulièrement réévalué par le Parlement. Ce mécanisme perdura jusqu'en 1993, lorsqu'elle devint indépendante en application du traité de Maastricht et se vit interdire tout financement public.

S'il permettait à l'État de se procurer des ressources à bon compte, ce système n'était guère compatible avec les idées libérales qui commençaient à s'imposer, ni avec la doctrine monétariste qui le considérait comme inflationniste. Dès 1967, les banques ont donc été libérées de l'obligation de détenir de la dette publique et le circuit du Trésor fut progressivement démantelé.

Détention des titres de la dette de l'Etat français (%)



Source : Banque de France

Des propositions pour sortir de la tutelle des marchés

S'il est difficile de faire abstraction des évolutions intervenues depuis plusieurs décennies, on peut néanmoins s'inspirer de ce qui fonctionnait dans le passé et que le néolibéralisme a détruit.

Obliger les banques à détenir un certain plancher de titres publics. Outre les ressources que cela procurerait à l'État, cela permettrait une renationalisation de la dette publique.

Constituer un pôle financier public par la mise en réseau des établissements financiers publics existants (Banque de France, Caisse des dépôts, Banque publique d'investissement...), champ qui aurait vocation à s'élargir à d'autres banques qui passeraient sous contrôle social. Ce pôle public permettrait de drainer une partie de l'épargne des ménages vers le financement des besoins publics. Constitué de banques, il aurait accès au refinancement de la BCE et pourrait créer de la monnaie pour financer les investissements publics.

Mettre en place des instances démocratiques permettant de débattre collectivement du financement des besoins publics.

Les organes dirigeants du pôle financier public seraient ainsi constitués de représentants des différents acteurs économiques et sociaux. Plus globalement, il est indispensable de créer un lieu qui permettrait à tous les acteurs de la société civile et aux élus de confronter leurs visions quant aux modalités du financement public et de faire le lien avec le processus de planification nécessaire par ailleurs pour déterminer et hiérarchiser les besoins publics.

Pour la CGT, le financement des dépenses publiques ne doit pas être laissé au bon vouloir des marchés financiers et de leur logique prédatrice mais reposer sur les choix collectifs des citoyens dans un esprit de justice sociale, de solidarité et de responsabilité écologique.

Crédits photos Adobe stock : P1 istry, P2 Kurt Kleemann, P3 A. Hartung, P4 Kurt Kleemann